

ledit Grouvelle est reconnu par S. M. Danoise en ce caractère, comme cet Acte public le fait présumer. Copenhague ce 13 Décembre 1793. 500

(Signé) J. Fagel. D. Hailes. Goltz. Breunner.
Krudener. Musquiz.

Réponse du ministre Danois comte de Bernstorff.

„ Ayant rendu compte au roi mon maître de la Note commune, remise le 13 du mois par les ministres des puissances en guerre avec la France, sa majesté m'a ordonné d'y répondre, „ qu'elle avoit vu avec peine „ dans cette Note la preuve d'une désiance à laquelle „ elle étoit sûre de ne pas avoir donné lieu; que, s'il „ étoit notoire que la Convention-Nationale avoit „ nommé M. Grouvelle ministre-plénipotentiaire en „ Danemarck, il l'étoit également qu'il n'avoit été ni „ reçu ni reconnu ici dans cette qualité; & la reconnaissance qui par sa nature est un acte public, ne „ peut pas être dérobée à la connoissance générale „ Sa majesté, toujours également fidelle à ses déclarations, ne peut & ne doit aussi pas être soupçonnée d'avoir pu vouloir y manquer. Je dois aussi y ajouter encore la remarque, qu'il n'existe pas de vérité plus évidente & plus universellement reconnue que celle que personne ne peut être censé responsable des faits d'autrui, & moins que jamais quand il s'agit d'une démarche imprévue, ignorée, & à laquelle il étoit impossible de prendre la moindre part. Du département des affaires étrangères. „

A Copenhague ce 18 Décembre 1793.

(Signé) Bernstorff.

Réplique du ministre Britannique à la réponse de M. de Bernstorff.

„ La Note de M. le comte de Bernstorff, en réponse à celle de Mrs. les ministres des puissances actuellement en guerre avec la France près S. M. Danoise en commun, tout en rassurant l'envoyé